



Conseil Municipal du 15 Octobre 2020 Procès-verbal

L'an deux mil vingt, le 15 Octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 9 Octobre 2020

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Nicolas TANGUY, Françoise HAMEURY, Thierry MERRAND, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Françoise LE MITOUARD, Réjane LOUIN, Charlotte BERTALOT, Guéna PRIGENT, Théophile PAIMPARAY

Etaient absents :	Estelle FORGET	Pouvoir à	Nicolas BOTROS
	Guy NICOL	Pouvoir à	Théophile PAIMPARAY

Secrétaire de séance : Charlotte BERTALOT

1. Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine VANNIER a présenté par courrier en date du 29 août 2020, reçu en mairie le 1^{er} septembre 2020, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet du Finistère a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Théophile PAIMPARAY est donc appelé à remplacer Madame Catherine VANNIER au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Théophile PAIMPARAY est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et annexé au présent Procès-verbal. Monsieur le Préfet du Finistère sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Monsieur Théophile PAIMPARAY en qualité de conseiller municipal.

2. Modification de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée QUE Compte tenu de la démission de Mme Catherine VANNIER, il y a lieu de modifier la composition des commissions communales. Il est proposé de

remplacer Mme VANNIER par Monsieur Théophile PAIMPARAY, dans les commissions communales, tant en qualité de titulaire ou de suppléant.

La composition des commissions communales serait donc la suivante :

Commission des finances

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Titulaires : Nicolas BOTROS
Nicolas TANGUY
Yann BRIAND
Réjane LOUIN
Guy NICOL
Françoise CABIOCH LE GALL
Guéna PRIGENT

Suppléants : Estelle FORGET
Françoise LE MITOUARD
Philippe POHAREC
Charlotte BERTALOT
Théophile PAIMPARAY
Thierry MERRAND
Françoise HAMEURY

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Titulaires : Yann BRIAND
Thierry MERRAND
Théophile PAIMPARAY

Suppléants : Charlotte BERTALOT
Françoise HAMEURY
Guy NICOL

Commission d'urbanisme

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Nicolas BOTROS

Titulaires : Charlotte BERTALOT
Thierry MERRAND
Guy NICOL
Philippe POHAREC
Françoise CABIOCH-LE GALL

Suppléants : Guéna PRIGENT
Estelle FORGET
Théophile PAIMPARAY
Françoise LE MITOUARD
Françoise HAMEURY

Commission Ecole

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Nicolas TANGUY

Titulaires : Françoise LE MITOUARD
Yann BRIAND
Charlotte BERTALOT
Théophile PAIMPARAY
Françoise CABIOCH LE GALL

Suppléants : Guéna PRIGENT
Réjane LOUIN
Françoise HAMEURY
Guy NICOL
Nicolas BOTROS

Commission Camping

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Estelle FORGET

Titulaires : Guéna PRIGENT
Guy NICOL
Charlotte BERTALOT
Réjane LOUIN
Françoise LE MITOUARD

Suppléants : Nicolas TANGUY
Théophile PAIMPARAY
Françoise CABIOCH LE GALL
Philippe POHAREC
Nicolas BOTROS

Personnes Extérieures : Efflam MAHE et Jean-Yves ARZUR

Commission de contrôle des listes électorales

Titulaires : Françoise HAMEURY, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Guy NICOL, Théophile PIMPARAY

Commission Action Economique – culture – associations – sports – animation – communication

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Nicolas BOTROS

Titulaires : Françoise LE MITOUARD
Réjane LOUIN
Guy NICOL
Françoise HAMEURY
Yann BRIAND

Suppléants : Charlotte BERTALOT
Guéna PRIGENT
Théophile PAIMPARAY
Estelle FORGET
Françoise CABIOCH LE GALL

Commission Environnement – Cadre de vie – littoral – liaisons douces – Tourisme – Patrimoine

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Estelle FORGET

Titulaires : Charlotte BERTALOT
Guéna PRIGENT
Théophile PAIMPARAY
Françoise CABIOCH LE GALL
Réjane LOUIN

Suppléants : Françoise LE MITOUARD
Françoise HAMEURY
Guy NICOL
Philippe POHAREC
Nicolas TANGUY

Commission Voirie – Réseaux – Travaux – Affaires Portuaires – Propriétés et Bâtiments communaux – Personnel – Action sociale

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Nicolas TANGUY

Titulaires : Yann BRIAND
Théophile PAIMPARAY
Philippe POHAREC
Guéna PRIGENT

Suppléants : Nicolas BOTROS
Guy NICOL
Charlotte BERTALOT
Françoise HAMEURY

Thierry MERRAND

Françoise LE MITOUARD

Commission Presbytère

Président : Gwénolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Nicolas BOTROS

Titulaires : Estelle FORGET
Réjane LOUIN
Charlotte BERTALOT
Nicolas TANGUY
Théophile PAIMPARAY

Suppléants : Yann BRIAND
Françoise HAMEURY
Françoise LE MITOUARD
Guéna PRIGENT
Guy NICOL

Personnes extérieures : Paul FICHOU

Commission Lapis et liaisons douces

Président : Gwénolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Estelle FORGET

Titulaires : Françoise CABIOCH LE GALL
Charlotte BERTALOT
Françoise LE MITOUARD
Guéna PRIGENT
Théophile PAIMPARAY

Suppléants : Nicolas BOTROS
Thierry MERRAND
Réjane LOUIN
Philippe POHAREC
Guy NICOL

Personnes extérieures : Huguette SOUETRE

Commission RD 64 – Port

Président : Gwénolé GUYOMARC'H

Vice-Président : Nicolas TANGUY

Titulaires : Françoise HAMEURY
Thierry MERRAND
Guéna PRIGENT
Philippe POHAREC
Guy NICOL

Suppléants : Françoise LE MITOUARD
Nicolas BOTROS
Réjane LOUIN
Yann BRIAND
Théophile PAIMPARAY

Personnes extérieures : Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT

Commission « d'une Rive à l'Autre »

Président : Gwénolé GUYOMARC'H

Nicolas BOTROS
Françoise HAMEURY
Estelle FORGET
Françoise LE MITOUARD
Guy NICOL

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Président : Gwénéolé GUYOMARC'H

Vice-Présidente : Françoise HAMEURY

Elus : Nicolas TANGUY
Nicolas BOTROS
Guéna PRIGENT
Françoise CABIOCH LE GALL
Réjane LOUIN
Guy NICOL
Yann BRIAND

Marie DECIMO
Josiane ELEOUE
Alain LE COAT (MSA)
Manine LE GOFF
Rozenn LOSSOUARN
Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT
Yvan TILLY
Jeannine VERGNOL (ADMR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la composition des commissions communales comme ci-dessus,

3. Modification de la désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la démission de Mme Catherine VANNIER, il y a lieu de modifier la désignation des délégués dans les organismes extérieurs. Il est proposé de remplacer Mme VANNIER par Monsieur Théophile PAIMPARAY, en qualité de délégué dans les organismes extérieurs.

Les représentants de la commune dans les organismes extérieurs seraient donc les suivants :

Syndicat Intercommunal de voirie :

Titulaires	:	Gwénéolé GUYOMARC'H	Suppléants :	Guéna PRIGENT
		Thierry MERRAND		Théophile PAIMPARAY
		Philippe POHAREC		Nicolas TANGUY

Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère :

Titulaires	:	Thierry MERRAND	Suppléants :	Nicolas TANGUY
		Guy NICOL		Théophile PAIMPARAY

SAGE et Syndicat Mixte des cours d'eau du Trégor :

Titulaires : Gwenolé GUYOMARC'H
Estelle FORGET
Charlotte BERTALOT

Suppléants : Guéna PRIGENT
Philippe POHAREC
Théophile PAIMPARAY

Syndicat Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) :

Titulaires : Gwenolé GUYOMARC'H
Charlotte BERTALOT

Suppléants : Réjane LOUIN
Guy NICOL

VIGIPOL :

Titulaires : Gwenolé GUYOMARC'H
Yann BRIAND

Suppléant :
Guéna PRIGENT

ULAMIR :

Titulaires : Gwenolé GUYOMARC'H
Nicolas BOTROS

Suppléants :
Charlotte BERTALOT

HEOL :

Titulaires : Gwenolé GUYOMARC'H
Nicolas BOTROS

Suppléant : Réjane LOUIN

Hôpital Local DE LANMEUR :

Titulaires : Gwenolé GUYOMARC'H
Françoise HAMEURY

Suppléants :
Charlotte BERTALOT

CNAS :

Titulaires : Françoise HAMEURY

Mission locale :

Titulaires : Guéna PRIGENT

Suppléant : Nicolas BOTROS

Correspondant Défense

Yann BRIAND

Correspondant Prévention Routière

Françoise CABIOCH LE GALL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Modifie la désignation des délégués dans les organismes extérieurs comme ci-dessus.

4. Réhabilitation du Presbytère 6 Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24 septembre 2019, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère a été confiée au cabinet d'architecture YLEX, pour un montant estimé des travaux de 1.316.000,00 €. Le taux de rémunération était fixé à 9.23 % du montant des travaux estimés, soit 121.510,00 €.

L'estimation définitive Avant Projet Définitif (APD) est de 1.433.000 €, portant l'assiette de rémunération définitive à 132.265,90 €, ce qui représente une augmentation de 10.755,90 € HT.

Autorisation est demandée au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant présenté par le Cabinet d'Architecture YLEX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer l'avenant N° 1 présenté par le Cabinet d'Architecture YLEX, portant l'assiette de rémunération définitive à 132.265,90 € HT

5. Subventions aux associations

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le contexte sanitaire et le renouvellement retardé du conseil municipal n'ont pas permis d'instruire les demandes de subvention dans les délais habituels.

La commission des finances, réunie le 3 septembre 2020, a examiné les différentes demandes de subvention qui n'avaient pas été traitées, et a approuvé les attributions suivantes :

Association	Montant attribué
CEL – Cercle des écrivains de Locquirec	400,00 €
S.N.S.M. Locquirec	1.815,44 €
L'Acale	300,00 €
Association Pêcheurs Plaisanciers Locquirec	508,75 €
Amicale Laïque des Parents d'Elèves	14,85 €
Comité d'Animation	800,25 €
Comité de jumelage Drumshanbo	1,65 €
Comité des Fêtes de Poul Rodou	39,60 €
Anciens Combattants Locquirec	115,00 €
Société de Chasse Locquirec	180,00 €
Rêve de Clown	100,00 €
France Alzheimer 29	80,00 €
Addeski	50,00 €
Skol Vreizh	110,00 €
RASED	87,00 €
Paroles	50,00 €
Foyer Socio Educatif Collège de Lanmeur	220,00 €
IREO MFR Lesneven	50,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	100,00 €
MFR Morlaix	30,00 €
IFAC Brest	80,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers de Plestin les Grèves	100,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers de Lanmeur	100,00 €
TOTAL	5.332,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, excepté pour l'attribution des subventions à l'Amicale Laïque des parents d'Elèves et à la Société de Chasse qui sont approuvées par 14 voix pour et 1 abstention,

Approuve l'attribution des subventions aux associations ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Communal.

6. Parrainage ruche « les abeilles du Pays de Morlaix »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que en 2018, la commune de Locquirec avait approuvé le parrainage d'une ruche au rucher associatif installé sur la Commune de Lanmeur, pour un montant annuel de 150,00 €. Il est proposé de le renouveler pour l'année 2020.

Les enfants de l'école de Locquirec sont impliquées dans ce parrainage, avec une visite du site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le parrainage d'une ruche au rucher associatif installé sur la Commune de Lanmeur, pour un montant annuel de 150,00 €.

7. Recrutement d'agents non-titulaires pour remplacer les agents momentanément absents et pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles (congés de maladie, disponibilité,...) et pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité des services.

Il est proposé d'autoriser le maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles (conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité des services municipaux, conformément à l'article 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans le cadre de ces remplacements des agents momentanément indisponibles, en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions, de l'expérience professionnelle, le Maire fixera le traitement au maximum sur l'indice terminal du grade de l'agent remplacé.

Dans le cadre de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité, les agents assureront des fonctions relevant de la catégorie C dans les différents services. Leur traitement sera calculé au maximum sur l'indice terminal de la catégorie hiérarchique C des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le recrutement en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles dans les conditions prévues ci-dessus.

Dit que Monsieur le Maire devra en faire communication en Conseil Municipal en cas de recrutement dans le cadre de cette délibération.

8. Budget Camping – Admissions en non-valeur

Monsieur le maire informe l'assemblée que 3 titres de recette restent actuellement impayés dans les écritures du Budget camping malgré plusieurs recherches, rappels, poursuites :

- Titre N° 191 (2017) concernant Madame CAM Isabelle, pour un montant de 1.461,06 €.
- Titre N° 219 (2018) concernant Madame BRADOL Mélanie, pour un montant de 495,58 €
- Titre N° 268 (2018) concernant Monsieur TRICOT Yoan, pour un montant de 403,08 €

Monsieur le Trésorier sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à inscrire ces sommes en non valeur, d'un montant total de 2.359,72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'admission en non valeur des 3 titres de recette ci-dessus sur le Budget Camping.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6541 du Budget Camping.

9. Budget Camping – Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L'article 6541 – créances admises en non valeur - du budget camping ne disposant pas des crédits nécessaires, il convient de prendre une décision modificative, comme suit :

Article 6541 -créances admises en non valeur	+ 1.000,00 €
Article 673 – titres annulés sur exercices antérieurs	- 1.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative ci-dessus

10. Contentieux urbanisme – PC 029 133 19 00042 M. HENGOAT Gilles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture du Finistère a présenté une requête en référé ainsi qu'une requête en référé suspension devant le Tribunal Administratif de Rennes, à l'encontre du permis de Construire PC 029 133 19 00042 délivré le 14 février 2020 au profit de Monsieur HENGOAT Gilles portant sur la déconstruction et reconstruction d'une annexe de l'habitation au 10, Rue du Rugunay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans ces procédures en désignant le Cabinet ARES de Rennes pour représenter la commune dans ces instances.

11. Audit énergétique de bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE

Monsieur Nicolas BOTROS informe l'assemblée que le Programme CEE ACTEE, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'appel à pilotes du 26 Juillet 2019, le jury du programme ACTEE a décidé de sélectionner les projets du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh).

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 15 novembre 2019, prévoit une prise en charge 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste restant à charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation(s) BPU	Plan disponible
Groupe scolaire	13 Rue des Ecoles 29241 LOCQUIREC	577	Article n°4 : audit énergétique	Transmis mais pas suffisant

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 500,00 € HT, soit 3 000,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **Approuve** le projet d'audit énergétique des bâtiments public en lien avec le programme ACTEE.
- ◆ **Approuve** les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 000,00 euros TTC.
- ◆ **Autorise** la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.
- ◆ **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

12. Motion de soutien BRITTANY FERRIES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter son soutien à l'entreprise BRITTANY FERRIES, en adoptant la motion ci après :

APPEL A UN SOUTIEN PUBLIC POUR BRITTANY FERRIES

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce "dur", ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France .

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. **Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.**

Tous les Bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvennec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, **la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects.** Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

La Région Bretagne et la Région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur ! C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards du Plan de relance qu'il réserve au secteur ferroviaire ! **Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Île-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !**

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la motion de soutien ci-dessus

Dit que cette motion sera transmise à l'attention de Jean Castex, Premier ministre, 57 rue de Varenne, 75007 Paris et Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale, Hôtel de Lassay, 128 rue de l'Université, 75007 Paris.

13. Motion de soutien HOP !

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter son soutien aux salariés de l'entreprise HOP ! Morlaix, en adoptant la motion ci après :

La stratégie Air France/HOP ! a pour objet la fermeture du site de Morlaix et pour conséquence la perte de 276 EMPLOIS ;

Cette fermeture est totalement contraire aux annonces du Président de la République faites lors de la convention citoyenne et de sa volonté de ne plus voir fermer des usines en province, pour les concentrer dans les grandes métropoles.

Par ailleurs, l'engagement financier de l'Etat pour soutenir le groupe Air France est considérable.

Le Pays de Morlaix a déjà été lourdement impacté ces dernières années par le démantèlement de son industrie agro-alimentaire (Gad, Tilly).

La fermeture de HOP ! entraînera avec elle la disparition des simulateurs de vols « Icare » et les formations en mécanique aéronautique de haut niveau installées à Morlaix.

Après la fermeture de la ligne SNCF Roscoff Morlaix, c'est une fois de plus le symbole de l'abandon de l'ETAT pour les territoires périphériques (hors métropoles).

HOP ! est une des pépites du pays de Morlaix, reflet du dynamisme et de la volonté de désenclavement et de diversification des décideurs locaux qui étaient à l'origine de Brit Air.

Nous demandons qu'en contrepartie de l'argent public versé à Air France, il soit exigé par nos dirigeants le maintien du site de Morlaix.

HOP ! Morlaix a tous les atouts et les savoir-faire pour rester une base importante d'entretien et un outil industriel performant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la motion de soutien ci-dessus

Dit que cette motion sera transmise à l'attention de Jean Castex, Premier ministre, 57 rue de Varenne, 75007 Paris et Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale, Hôtel de Lassay, 128 rue de l'Université, 75007 Paris.

14. Motion de soutien NOKIA Lannion

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter son soutien aux salariés de l'entreprise NOKIA basée à Lannion, en adoptant la motion ci après :

Depuis le rachat d'Alcatel-Lucent par Nokia il s'agit du quatrième plan social.

Les trois précédents avaient touché les fonctions support alors que là, c'est la recherche et le développement qui sont les plus concernés.

Le nouveau plan social prévoit une diminution des effectifs de 772 à 370.

A terme, la fermeture du site de Lannion semble donc programmée et les services de R&D relocalisés en Pologne ou en Inde.

Les élus du Conseil Municipal de Locquirec souhaitent une intervention forte pour le maintien de ces emplois à haute valeur ajoutée.

Ils apportent leur appui au personnel dans leur démarche pour préserver l'emploi breton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la motion de soutien ci-dessus

Dit que cette motion sera transmise à l'attention de Jean Castex, Premier ministre, 57 rue de Varenne, 75007 Paris et Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale, Hôtel de Lassay, 128 rue de l'Université, 75007 Paris.

Séance levée à 22h15